

• **Dépressive, elle passe plusieurs milliers d'appels aux gendarmes**

jeudi 03.07.2008, 04:56 - La Voix du Nord

Pas moins de 483, tel est le nombre impressionnant d'appels téléphoniques que cette Caudrésienne de 48 ans a passés aux gendarmes en deux mois et demi.

Face au président du tribunal qui l'interroge, M.-L. G. a des difficultés à expliquer son attitude, ce besoin d'envoyer des messages (SMS ou vocaux) aux forces de l'ordre. Souvent, elle raccroche, même, sans un mot !

Elle évoque les problèmes médicaux de son mari, le décès d'un proche... « *C'est parfois outrageant* », lui fait remarquer le magistrat. Elle s'étonne... et affirme que les messages insultants sont l'oeuvre d'un de ses enfants.

Le problème est que la prévenue n'en est pas à son coup d'essai. C'est en fait déjà la quatrième fois qu'elle comparait pour de tels appels malveillants. La dernière fois, elle a été condamnée à 10 jours de prison... Au total, ce serait plus de 4 000 appels qui auraient été effectués ces derniers mois.

Très dépressive, la prévenue est suivie par un psychiatre « *mais il faut que j'en change* », assure l'intéressée. « Quand allez-vous arrêter », lui a demandé le substitut du procureur, visiblement circonspect face à ce comportement. « On est dans l'impasse... Cela ne me plaît pas de requérir de nouveau de la prison ferme. On a une marge de manoeuvre jusqu'à deux ans... Continuez et on y arrivera », a-t-il prévenu. Et de réclamer quatre mois, cette fois, de prison ferme.

L'avocate de la défense, Me Nortier, s'est étonnée, pour sa part, que l'expertise psychiatrique puisse assurer « que la symptomatologie est précise et en rapport avec les faits » tout en certifiant qu'« aucun trouble psychique ou neuropsychique avait altéré le discernement ou entravé le contrôle des actes » de M.-L. G. lors des faits. « *Il y a une contradiction flagrante* », a-t-elle fait remarquer.

Une démonstration qu'a clairement entendue la cour : elle a souhaité un supplément d'information, à savoir une nouvelle expertise psychiatrique. Dans l'attente de sa nouvelle comparution, en décembre, M.-L. G. est placée sous contrôle judiciaire et a obligation de se soumettre à un suivi psychologique.

• B. D.

[Repérez les radars](#)

Avant qu'ils ne vous repèrent + 9 conseils gratuits contre les PV



[Maison de Retraite Nord](#)

Places libres en maison de retraite en Nord Pas-de-Calais dès Juillet

Annonces **Google**